

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

Délibération
n° 2013.10.254

**Mobilité vers
l'emploi : poursuite
du partenariat avec
l'association Loisirs
Formation et Mobilité**

LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 octobre 2013**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Robert JABOUILLE, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Gérard DESAPHY à Véronique MAUSSET, Jacques DUBREUIL à Jacques NOBLE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Yves BRION, Jean PATIE à Jean-Pierre GRAND, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Frédéric SARDIN à Françoise LAMANT, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Maryse ROUX

Excusé(s) :

Patrick BOUTON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Redwan LOUHMAI, Catherine PEREZ, Zahra SEMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.10.254**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**MOBILITE VERS L'EMPLOI : POURSUITE DU PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LOISIRS
FORMATION ET MOBILITE**

L'association Loisirs Formation Mobilité (LFM) propose un service de mobilité à des demandeurs d'emploi ne disposant pas de solution pour se rendre à un emploi ou une formation professionnelle.

Depuis 2010, le GrandAngoulême met à disposition des véhicules électriques pour compléter la flotte de l'association et promouvoir l'électromobilité.

Afin de poursuivre le partenariat engagé avec LFM, il est proposé de mettre en place un conventionnement reposant sur les engagements suivants :

- La mise à disposition par l'agglomération de véhicules Mia,
- Une subvention pour l'accompagnement des utilisateurs et la promotion auprès des services prescripteurs tels que Pôle Emploi ou la Mission Locale.

Ce montant de subvention est calculé sur le coût observé du service et doit permettre à l'association de gérer les dossiers des bénéficiaires, quel que soit le véhicule mis à disposition (électrique ou à moteur thermique).

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. Monsieur PESLERBE ne prend pas part au débat et au vote.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 25 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 1^{er} octobre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER les conventions passées avec l'association Loisirs Formation Mobilité, pour la période du 3 novembre 2013 au 31 décembre 2014, ayant pour objet de :

- mettre à disposition à titre gratuit des véhicules électriques destinés à des demandeurs d'emploi n'ayant pas d'autres moyens de déplacement pour se rendre à un emploi ou une formation professionnelle,
- préciser les conditions dans lesquelles l'association assurera l'accompagnement des utilisateurs et la promotion auprès des services prescripteurs ainsi que la gestion et l'entretien des véhicules électriques et de son propre parc.

D'ATTRIBUER à l'association Loisirs Formation Mobilité pour l'année 2014 une subvention de 41 300 € pour la réalisation de ces missions.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant à signer lesdites conventions.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 657-4 sous-fonction 815.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A LA MAJORITE (1 CONTRE : M. ELIE),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|--|--|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 octobre 2013 | <u>Affiché le :</u> 24 octobre 2013 |